

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 MAI 2024

<b>DELIBERATION N°CP2024-05/7/43 DOSSIER N°6299</b>	<b>"PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN" - BOUSSAC-ÉTUDE D'INGÉNIERIE OPÉRATIONNELLE POUR LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG CONTRE LA LUTTE DE VACANCES DE LOCAUX COMMERCIAUX</b>
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : "PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN" - BOUSSAC-ÉTUDE D'INGÉNIERIE OPÉRATIONNELLE POUR LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG CONTRE LA LUTTE DE VACANCES DE LOCAUX COMMERCIAUX**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération CD2021-02/3/7 du 12 février 2021 relative au programme « Petites Villes de Demain »,  
VU la délibération CP2021-2/7/39 du 26 février 2021 adoptant le partenariat entre le Conseil départemental et la Caisse des Dépôts et Consignations,  
VU la consultation écrite du comité de régulation du 26 mars 2024,*

VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-05/7/43 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,



Accorder, au titre de la convention avec la Banque Des Territoires (BDT), l'aide suivante :

- **2 340 €** à la Commune de Boussac pour l'**Etude d'ingénierie opérationnelle pour la revitalisation du centre bourg contre la lutte de vacance de locaux commerciaux**, dont **1 950 €** (50%) sur l'enveloppe mise à disposition par la Banque des Territoires et **390 €** (10%) sur les fonds du Département soit au total 60 % d'une dépense éligible de 3 900 € H.T ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental au Chapitre 204, Article 204 14 81, Fonction 62 (Fonctionnement)

Ne prend pas part au vote :

M. Franck FOULON, Elu Maire commune de Boussac

**Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**